Mazarin
2704

Les Particularitez de ce qui s'est fait...

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023007773

RARE BOOK
COLLECTION

THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL
Mazarin
2704

2704

LES PARTICVLARITEZ DE CE QVI S'EST FAIT & passé en l'Assemblée de la Maison de Ville, pour l'Election de Monsieur de Brusselles, à la charge de Preuost des Marchands, le sixiéme Iuillet 1652.

A PARIS,
Chez LOVIS POVSSET, ruë d'Escosse, prés Saint Hilaire.

M. DC. LII.

LES

PARTICULARITEZ

A PARIS,

M. DC. LII.

LES PARTICVLARITEZ DE ce qui s'eſt paſſé en l'Aſſemblée de la Ville, pour l'Election de Monſieur de Bruſſelles à la charge de Preuoſt des Marchands, le ſixiéme Iuillet 1652.

NOs ſouhaits & nos eſperances ont enfin atteint leur but, & ceux que nous auons tant de fois demandé au Ciel, pour nous proteger contre l'oppreſſion du tyran Mazarin, viennent de receuoir la recompenſe de leur vertu; & de ce zele qu'ils ont fait voir en tant de rencontres pour noſtre defenſe. Ie parle de ces deux zelateurs du bien public Monſieur le Duc de Beaufort, & Monſieur de Bruſſelles, qui ont éprouuez les premiers les effets de la malveillance & cruauté de ce perfide Miniſtre, l'vn par la captiuité de quatre ans qu'il a injuſtement ſouffert, & l'autre par ce fameux attentat commis contre ſa perſonne au mois

699516

d'Aouſt 1648. ces deux grands Hommes dignes des plus hautes charges de l'Eſtat, ont enfin (apres pluſieurs remiſes) eſté choiſis, l'vn pour Gouuerneur de cette Ville, & l'autre pour Preuoſt des Marchands, en cette ſorte.

L'Aſſemblée de Ville ayant eſté conuoquée le quatrieſme de ce mois & pluſieurs notables Bourgeois tant de l'vn que de l'autre party s'y eſtant rencontrez, auſſi bien que Son Alteſſe Royale, & Meſſieurs les Princes, l'affaire de l'vnion de la Ville auec Meſſieurs les Princes fut miſe en deliberation, ou apres pluſieurs aduis, Meſſieurs les Princes ne voulant empeſcher par leur preſence la liberté des ſuffrages, ſortirent aſſez mecontens de l'Hoſtel de Ville; ce qui ayant eſté apperçeu par la populace qui eſtoit dans la place, le deſordre dont vous auez eu le recit fut excité, & chacun s'écriant qu'il falloit l'vnion, & que les Gouuerneur & Magiſtrats fuſſent changez, & en ſuitte le feu ayant eſté mis aux portes de l'Hoſtel de Ville, l'vnion fut ſignée de la pluſpart des Deputez de l'Aſſemblée, Pour laquelle confirmer, auſſi bien que proceder

à

à l'Election d'vn nouueau Preuost des Marchands, Sadite Alteſſe Royale & Meſſieurs les Princes conuoquerent derechef l'Aſſemblée des Eſcheuins, Quarteniers, Dizeniers, & notables Bourgeois, à l'apreſdinée du ſixieſme de ce mois; mais pluſieurs ayans fait difficulté de s'y trouuer, pour la crainte d'vn deſordre pareil à celuy qui eſtoit arriué quelques iours auparauant, Sadite Alteſſe Royale leur fit donner aſſeurance qu'elle pouruoiroit à la ſeureté de l'Aſſemblée, en ſorte que tous auroient leurs ſuffrages libres, de qui ayant eſté executé, & de pluſieurs compagnies de Bourgeois qui eſtoient ſous les armes, s'eſtans ſaiſis de toutes les auenuës de la place de Greve, & meſme Monſieur le Duc de Beaufort ayant pris le ſoin de faire retirer toute la populace, & canaille qui eſtoit aſſemblée en ladite Place, leſdits ſieurs Eſcheuins, Quarteniers, Conſeillers de Ville & notables Bourgeois, ſe rendirent à l'Hoſtel de Ville, où ſe trouuerent auſſi Meſſieurs les Prince de Condé & Duc de Beaufort: & apres les voix recueillies par vn des Quarteniers nommé à cét effet à quatre fois differentes, le nombre deſquelles ſe trouua le plus

fort pour Monsieur maistre Pierre de Brusselles, Conseller du Roy en sa Cour de Parlement, & grande Chambre, ledit sieur de Brusselles fut éleu pour faire cy apres les fonctions de ladite charge, de laquelle ce Sage Senateur s'estant plusieurs fois excusé, tant pour son aage, que pour d'autres raisons que la modestie luy fit alleguer, il fut toutefois obligé de l'accepter, au grand contentement de toute l'Assemblée, à laquelle il presta en suitte le serment, & le receut pareillement des Escheuins, & autres Officiers de Ville.

La nouuelle de cette Election, dont le bruit a répandu la ioye dans tous les endroits de cette Ville, fut portée à son Altesse Royale, qui estoit demeurée en son Palais d'Orleans, & qui la receuist auec vn plaisir extréme, ce que voulant témoigner elle se rendit en la Maison de Ville afin d'agréer ladite election, ce qu'a fait aussi Monsieur le Prince de Condé. Quant aux Escheuins, il n'y en a eu aucun de changé, le temps de leur charge deuant expirer auant six semaines, & tous ayans témoigné receuoir tant de satisfaction de l'Election dudit sieur de Brusselles, que nous pouuons esperer qu'ils y gerront

toutes leurs resolutions sur celles de ce sage & prudent Magistrat.

FIN.

toutes leurs resolutions sur celles de ce sage
& prudent Magistrat.

FIN.